



52^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 7 - Débat général

Intervention par S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

Genève, le 29 mars 2023

Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg remercie le Haut-Commissaire pour son rapport portant sur les colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé. Ce rapport montre clairement que l'expansion de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est à l'origine de discriminations et de violations systématiques des droits humains des Palestiniens.

La colonisation, les confiscations, les démolitions des maisons et les déplacements forcés de Palestiniens sont illégaux au regard du droit international humanitaire, et notamment de la quatrième Convention de Genève. Ils mettent en péril la viabilité de la solution à deux États et contribuent à alimenter le cycle de la violence. Les violences perpétrées par les colons ont atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré par les Nations Unies et le rapport montre que la plupart de ces violences sont directement liées à l'expansion des avant-postes de colonies.

Le Luxembourg condamne les « légalisations » d'avant-postes de colonies en Cisjordanie, ainsi que toutes les mesures visant à changer la composition démographique du Territoire palestinien occupé. Le rapport note l'attitude de plus en plus déterminée du gouvernement à contrôler des terres et des ressources et à imposer la souveraineté israélienne en Cisjordanie. À cet égard, nous sommes fortement préoccupés par la révocation d'une partie de la loi de désengagement de 2005 et par le transfert de la gouvernance en Cisjordanie de l'armée vers l'administration civile. L'ensemble de ces mesures représente une accélération alarmante de l'annexion *de facto* et *de jure* du Territoire occupé.

Nous nous inquiétons du projet de loi visant à introduire la peine de mort. Le projet de loi visant à fortement augmenter les impôts aux ONG nous interpelle aussi : nous appelons Israël à préserver l'espace des organisations de la société civile, qui jouent un rôle fondamental dans la prévention des violations des droits humains.

Le Luxembourg condamne l'expulsion du défenseur des droits humains Salah Hammouri au motif de « manque d'allégeance à l'État d'Israël » et la révocation du statut de résident d'autres Palestiniens à Jérusalem-Est sur cette même base. Nous condamnons aussi fermement les violations et abus des droits humains perpétrés par des agents de l'Autorité palestinienne, les autorités de fait à Gaza ou des groupes armés.

Nous appelons les autorités israéliennes à mettre fin à la politique illégale de colonisation et à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les Palestiniens et leur propriété contre la violence des colons, en assurant que justice soit faite pour toutes les violations et abus des droits humains.

Je vous remercie.